

ployés de façon équitable. Il a ajouté que cette question avait été signalée au gouvernement par l'Institut canadien des comptables agréés, organisme indépendant. Les comptables agréés ne sont pas directement en cause, mais ils sont à même de constater, grâce à leur vérification des livres, que cette faculté d'achats d'options existe dans certains cas et non dans d'autres.

L'honorable M. McCutcheon: En général, ils ne peuvent s'en prévaloir. C'est la jalousie qui les fait agir.

L'honorable M. Leonard: C'est vrai, mais je ne crois pas qu'on puisse les accuser d'avoir fait preuve d'égoïsme dans leurs instances.

Le sénateur McCutcheon n'a pas manqué de signaler que l'exposé budgétaire ne traitait pas de cette question. Le ministre a répondu très franchement que cette résolution n'avait pas été présentée à cause d'un problème fiscal ou pour augmenter le montant d'argent que le gouvernement pourrait retirer du changement. Elle a été présentée dans le seul but de faire disparaître une injustice fiscale et le ministre ne croyait pas qu'elle était assez importante pour être mentionnée. Il ne s'était pas rendu compte que cette pratique était aussi répandue, comme il a pu le constater plus tard; s'il s'en était rendu compte, vu les événements survenus après l'exposé budgétaire, il aurait fourni des explications en faisant son exposé. Voilà, à mon avis, une explication très satisfaisante.

Jusqu'ici, l'attitude du Canada, du point de vue fiscal, à l'égard de la faculté d'achat d'actions, a en général été plus bienveillante et plus généreuse que celle des États-Unis. Je suppose que si nous avions adopté exactement la même taxe que celle qui est prélevée aux États-Unis, nous recevions malgré tout un grand nombre de plaintes, car nous serions, en effet, en train d'accroître le fardeau de l'impôt au Canada. Nous avons adopté une base beaucoup plus équitable en traitant ces achats d'actions, comme un revenu et en évaluant celui-ci par rapport au revenu imposable réparti sur une période de trois ans. Les États-Unis l'ont traité davantage comme une plus-value de capital.

Honorables sénateurs, après avoir écouté le ministre, j'ai la conviction que la loi à laquelle nous avons recouru jusqu'à présent traitait trop généreusement cette espèce de rémunération différée dont pouvait jouir un employé en vertu d'un plan de faculté d'achat d'actions, comparativement à la rémunération que reçoit un employé salarié ordinaire. Je propose de voter contre cet amendement.

L'honorable M. Wallace McCutcheon: Honorables sénateurs...

L'honorable M. Leonard: Le vote.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, il est proposé par l'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) et appuyé par l'honorable sénateur Leonard que ce bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

A titre d'amendement, il est proposé par l'honorable sénateur McCutcheon, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (Cap-Breton) que ce bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit modifié de la façon suivante:

Retrancher l'article 9

Consentez-vous honorables sénateurs à adopter la motion proposée en amendement?

L'honorable M. Choquette: Honorables sénateurs, je crois que la Chambre consentirait unanimement à ce que le sénateur McCutcheon prenne la parole.

Des voix: D'accord.

L'honorable M. McCutcheon: Honorables sénateurs, je ne vais pas abuser de votre générosité. Je me bornerai à faire une ou deux observations. Qu'on crie à l'injustice me laisse complètement indifférent. Certains employeurs acquittent entièrement les services médicaux, l'assurance-hospitalisation et d'autres frais de leurs employés. Ces derniers n'ont pas à payer d'impôt sur ces prestations. D'autres employeurs ne procurent aucun de ces avantages à leurs employés qui doivent les payer eux-mêmes s'ils désirent en profiter. Quiconque a examiné la loi de l'impôt sur le revenu—je n'en ai pas d'exemplaire ici, autrement, je le montrerais—n'a jamais dit qu'elle était équitable. Elle est remplie d'un bout à l'autre de plus d'injustices que tout autre texte de loi du Canada.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Ces injustices existent depuis longtemps.

L'honorable M. McCutcheon: Oui, depuis 1947. J'espère que la Commission Carter,—et je ne crois pas que cela pourrait être un projet du centenaire...

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Ce projet en vaudrait bien la peine.

L'honorable M. McCutcheon: Oui.

Je n'accepte pas du tout cet argument. Je ne pense pas non plus que le sénateur Huggessen s'est montré juste en donnant à entendre que je cherchais à faire venir des admi-